



RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n°6
septembre 2018

Commémorations

Inauguration et Fête de la Tour Mangin

Retour en images

Territoire d'entreprises

Samedi 6 octobre Foire-Expo Retz-en-Valois :

un événement incontournable!

Sortir & découvrir

Rencontre avec la

spécialiste de d'Artagnan

Sommaire

Brèves.....p.3 et 4

Hommage Yves Tardieu.....p.5

Commémorations.....p.6 et 7

- Inauguration et Fête de la Tour Mangin : retour en images

Vie pratique.....p.8 à 11

- GEMAPI : ça coule de source !
- Tout savoir sur l'Assainissement Non Collectif
- PLUi : quel territoire pour 2035 ?
- Picardie Pass Rénovation, des travaux pour économiser
- Des ateliers lecture contre l'illettrisme !

Territoire d'entreprises.....p.12 et 13

- Un circuit de distribution alternatif : La ruche qui dit oui !
- Foire-Expo Retz-en-Valois : un événement incontournable !

Sortir & découvrir.....p.14 à 17

- Découvrez les trésors de nos communes : Chouy, Épagny, Cœuvres-et-Valsery, Retheuil
- Rencontre avec Odile Bordaz, la spécialiste de d'Arthagnan !

Agenda des communes.....p.18 et 19

Les événements de la Communauté de Communes.....p.20

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication : Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef : service communication

Conception et réalisation : doncameleon.net

Impression : Alliance partenaire graphique

Photographies : © Droits réservés : Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches : © Fotolia et :

- Couverture : © **Grand Angle**

N° ISSN : 2553-9426



édito

Événement historique pour notre territoire, le 7 septembre dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu au Château François 1^{er} pour valider le projet de rénovation qui débutera dès 2019.



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

En faisant du domaine royal un projet emblématique de son quinquennat, il met ainsi un coup de projecteur sur la ville de Villers-Cotterêts qui a donné son nom à l'Ordonnance de 1539, sur notre Communauté de communes, sur le Valois, sur l'Aisne, et fait de nous la porte d'entrée des Hauts-de-France depuis l'Île-de-France.

Mesurons tous la chance qui nous est donnée de redynamiser notre territoire avec cette mise à l'honneur de son patrimoine historique et la création d'un haut lieu de la langue française et de la Francophonie, ouvert sur notre pays et aux 280 millions de francophones à travers le monde. Mobilisons-nous aux côtés du Président de la République pour la pleine réussite de ce projet !

À la lecture de ce dernier numéro de l'année, vous allez pouvoir revivre les grands événements de l'été qui ont également marqué notre territoire, et découvrir ceux à venir.

La Première Guerre mondiale a profondément meurtri notre département et de nombreux villages de notre communauté, dont les enfants n'ont pas été épargnés comme en témoignent nos monuments aux morts.

Dans le cadre du centenaire, nous nous devons de rendre hommage à nos soldats et aux hommes qui ont marqué notre histoire. Cent ans, jour pour jour, après le lancement de la contre-offensive du 18 juillet 1918, prélude à l'Armistice, nous avons inauguré la nouvelle « Tour du général Mangin » du haut de laquelle celui-ci dirigea la manœuvre victorieuse. Cette cérémonie a été célébrée en présence de ses descendants, des anciens combattants, des autorités départementales, régionales et nationales, ainsi que des représentants de la Russie et de l'Allemagne. Retour en images page 5.

Pour poursuivre la fête, vous étiez plus de 2 500 le 22 juillet, entre le Parc du Château de Villers-Cotterêts et la Tour, faisant de cette journée familiale un succès. Et, depuis avril, plus de 10 000 d'entre vous ont gravi les 8 étages de la Tour, confirmant son rôle clé structurant de la politique touristique de notre territoire et l'importance du tourisme de mémoire pour son développement économique.

S'agissant de celui-ci, la CCRV organise une nouvelle manifestation à ne surtout pas manquer, le samedi 6 octobre prochain : la « Foire-Expo Retz-en-Valois ». Venez tous à la rencontre de vos entreprises et des talents de notre territoire ! Villages dédiés à chaque secteur professionnel, offres d'emplois et de formations, animations familiales, marché du terroir, tout y sera réuni pour découvrir les métiers et les savoir-faire locaux tout en s'amusant. Tous les détails page 11.

Enfin, vous retrouverez vos rubriques habituelles qui mettent en avant à la fois les compétences de la CCRV mais aussi les actions que vos élus et agents mènent à bien au quotidien : la GEMAPI, l'Assainissement Non Collectif, et le PLUi, sans oublier la route européenne d'Arthagnan et l'illustre Mousquetaire.

Bonne lecture !



Fermeture technique de la piscine intercommunale

Comme chaque année, la piscine intercommunale à Villers-Cotterêts fermera temporairement ses portes du lundi 24 décembre jusqu'au vendredi 4 janvier inclus. Pendant cette période de vacances scolaires, les filtres seront entièrement démontés pour être nettoyés. Ce sera aussi l'occasion de réaliser des travaux qui ne peuvent être effectués pendant l'ouverture au public comme, par exemple, le détartrage des douches.

Un nouveau membre pour le bureau communautaire

Lors du dernier Conseil communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, qui a eu lieu le 29 juin, le bureau de la collectivité a accueilli un nouveau membre. En effet, suite à la démission de Valérie Breton, conseillère municipale de la ville de Villers-Cotterêts, les Conseillers communautaire ont élu son remplaçant. Christophe Padiou, maire de Pernant, a été élu à la majorité lors du 3^e tour des votes.



Bourse aux locaux pour les entreprises

Vous créez votre société, vous souhaitez la développer et vous recherchez un local pour votre entreprise ? La communauté de communes a listé plus de trente locaux disponibles sur tout le territoire, de toute nature (industriel, artisanal, commercial, stockage), allant de 30 à 3000 m².

Pour tout renseignement, contactez Blandine Dudemaine : **03 23 96 99 93** ou **b.dudemaine@retzenvalois.fr**



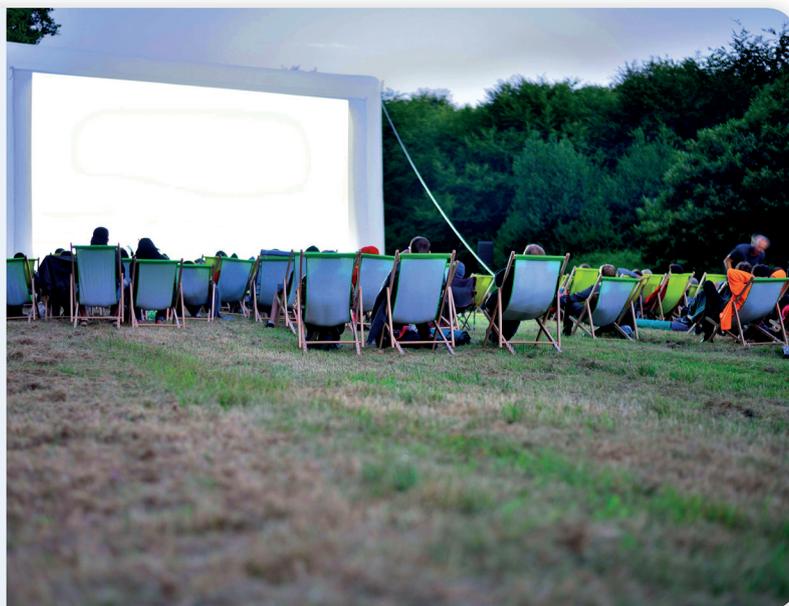
Une rencontre sportive qui perdure depuis près de 50 ans

L'association culture sport vallée de l'Aisne (ACSVA) réitère chaque année, depuis près de 50 ans, sa rencontre sportive entre les écoles des environs à Fontenoy. En partenariat avec l'Education nationale, ce sont 409 enfants de 18 classes qui se sont réunis pour découvrir différents ateliers sportifs, le 5 juin dernier. Etienne Koob, éducateur sportif en milieu scolaire de la CCRV en a profité pour leur apprendre le bouncerball. L'ACSVA c'est aussi de la gymnastique pour les enfants, adultes et seniors, des ateliers théâtre, des cours de badminton et de la marche. Pour connaître les tarifs et horaires, veuillez contacter la présidente Danielle Robache au **03 23 39 90 93** ou par mail à **danielle.robache@laposte.net**

Branche & Ciné

Cet été, la forêt de Retz, aux côtés de la forêt de Fontainebleau (77), de la Commanderie (77), de Bord-louviers (27), du Domaine d'Harcourt (27) et du Parc du château de Martot (27), a accueilli le festival « Branche & Ciné » de l'Office national des forêts. Avec 17 projections cinématographiques en plein air ou en salle, « L'enfant et la forêt » étaient à l'honneur dans la programmation.

Plus de 2 500 personnes en France ont participé à cette première édition avec une marraine de choix, l'actrice Juliette Binoche.



L'équipe du Relais Assistants Maternels* s'agrandit.

Nous souhaitons la bienvenue à Marjorie Bethgnies (au centre sur la photo) qui vous accueillera, à partir du samedi 13 octobre, en plus des horaires habituels du service, tous les samedis matin de 9h à 12h. Elle rejoint Amélie Choffard (à gauche) et Carine Gourlay (à droite).

Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 18h (sauf jeudi, fermeture à 16h30). Le samedi de 9h à 12h.

Sur rendez-vous à Villers-Cotterêts, Vic-sur-Aisne et La Ferté-Milon. Téléphone (N° unique) **03 23 96 61 30**

* RAM



Yves Tardieu

Le 26 juillet dernier, nous apprenions le décès d'Yves TARDIEU, à l'âge de 87 ans. Ancien élu local très impliqué et amoureux de la nature, il avait d'ailleurs, sans aucune hésitation, accepté de partager son savoir lors de la Fête de la Tour Mangin du 22 Juillet. Ce fut sa dernière apparition publique. Nous souhaitons ici lui rendre un dernier hommage.

Né à Pinon, le 26 mars 1931, Yves Tardieu s'est dirigé vers une carrière d'enseignant en Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) après avoir tenu un poste de maître auxiliaire en éducation physique à Laon et celui d'instituteur à Vervins. En 1960, il emménagea à Villers-Cotterêts pour des raisons professionnelles.

Véritable passionné de la nature, il aimait transmettre ses connaissances aux générations futures, à la fois par son choix de parcours professionnel mais également par son implication dans la vie associative de sa ville.

Yves Tardieu fut membre de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts avant d'en devenir le trésorier, puis le vice-président. Elu au conseil d'administration en 1986, il prit la présidence de l'association A.FO.RETZ (Les Amis de la Forêt de Retz) en 1992, et cela pendant près de 20 ans. Il permit à l'association de se diversifier grâce au développement d'un programme de randonnées proposées en forêt de Retz. Comme il l'expliquait sur le site picardietourisme.com, son objectif n'était pas la performance mais de permettre aux participants de découvrir « *certes un paysage et une forêt magnifique, mais aussi des informations sur tout ce qui peut se présenter en matière d'histoire, légendes ou contes, faune, flore, champignons, géologie... tout est prétexte à apprendre !* *Matin, après-midi ou soir, pour un chemin identique, l'ambiance n'est pas la même, les animaux rencontrés non plus, c'est pourquoi nous avons eu l'idée de ces deux randonnées à thèmes* ».

Il s'est également investi dans le foyer culturel de la ville, auprès de l'Amicale Philatélique Cotterézienne et a participé, dans les années 60, à la mise en place de la cantine du CEG de Villers-Cotterêts (collège d'enseignement général devenu l'école élémentaire du centre, place de l'école).

Ces différentes excursions en forêt de Retz qu'il appréciait particulièrement, lui ont donné le goût des recherches. Accompagné de son épouse, Denise, il partit, dès 1985, à la découverte des mystères de la fameuse Laie des Pots



“
*Matin, après-midi ou soir,
 pour un chemin identique,
 l'ambiance n'est pas la même,
 les animaux rencontrés non plus,
 c'est pourquoi nous
 avons eu l'idée de ces deux
 randonnées à thèmes.*
 ”

qui permettait d'alimenter le château en eau. Il rédigea de nombreux écrits à ce sujet ainsi que sur la forêt de Retz. L'importance de ses recherches fut telle qu'elles aboutirent, après bien des années de démarches, à l'**inscription de ses ouvrages au titre des Monuments Historiques** par arrêté du Préfet de la Région Picardie en date du 29 Juillet 2013. Un travail de toute une vie !

Véritable bout en train, il trouva encore le temps de s'impliquer dans la vie politique de Villers-Cotterêts. Adjoint en charge des finances sous les deux mandats de Georges Bouaziz, il participa au groupe d'échanges pour créer la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz en 1999, désormais devenue Retz-en-Valois. Il professionnalisa le tourisme avec la création de l'Office de Tourisme, municipal à l'époque, avant d'être intercommunal. Il intégra également le conseil des sages de la ville en 2011.

Concernant ses loisirs, vous l'aurez deviné, Yves Tardieu appréciait la randonnée, qu'il alliait à ses voyages comme le célèbre Chemin de Compostelle qu'il a parcouru.

Il était passionné également par la géologie. Son fils nous confie « partout où il allait, il rapportait des roches à la maison ».

Ce grand Homme dévoué et passionné manquera à notre collectivité.



18 juillet

Inauguration de la tour Mangin

Le 18 juillet dernier, la CCRV a inauguré la reconstruction de la tour du général Mangin. Etaient présents Monsieur le Préfet, les représentants de la région, du département, des ambassades de Russie, des Etats-Unis, d'Allemagne, les membres de la famille Mangin, nos partenaires et entreprises locales qui ont permis l'aboutissement de ce projet. Cette journée a également célébré différentes commémorations à Villers-Cotterêts, Vauxbuin et Chaudun. Retour en images sur une journée riche en émotions !





22 juillet *Fête de la tour Mangin*

Après l'inauguration de la reconstruction de la tour d'observation du général Mangin, la CCRV a souhaité associer les habitants du territoire à cette célébration. Le 22 juillet dernier, vous étiez plus de **2 500 personnes** à participer à la Fête de la tour Mangin, dont près de 300 à emprunter le chemin de randonnée menant à l'observatoire. Quelques photos souvenirs !



GEMAPI :

ça coule de source !

Le territoire Retz-en-Valois est parcouru par plus de 215 km de rivières. Mais qui gère leur aménagement, leur entretien et plus particulièrement les risques qui y sont liés et comment ? On vous dit tout !

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

Avant le 1^{er} janvier 2018, la région, le département, les communes et l'intercommunalité pouvaient prendre en charge la gestion des cours d'eau. Aujourd'hui, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est confiée aux communautés de communes.



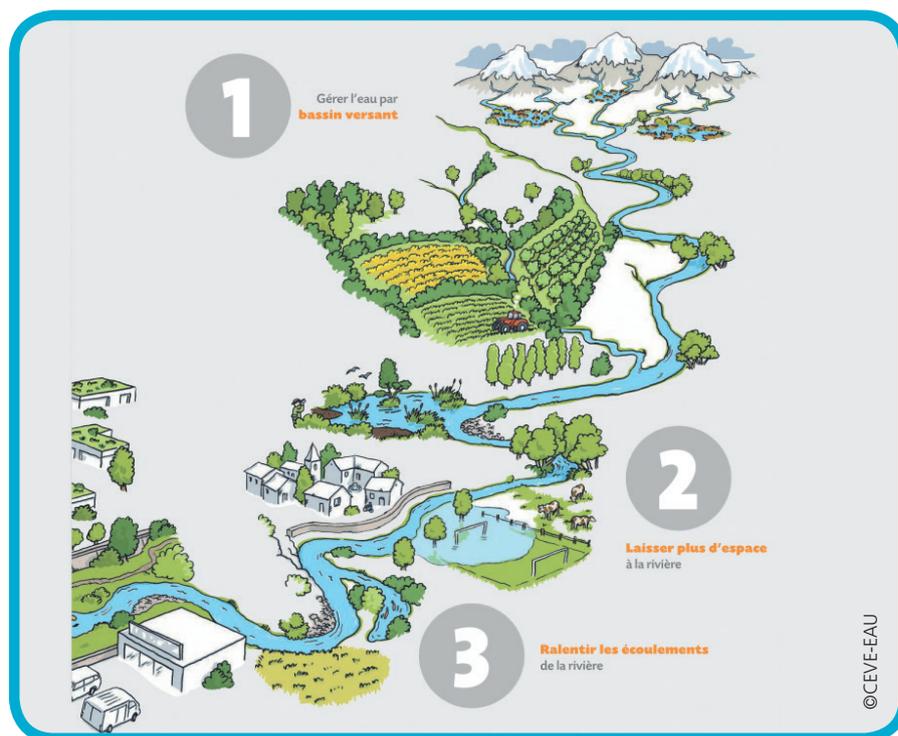
La gestion des milieux aquatiques ne s'arrête pas aux frontières administratives.



Cette nouvelle compétence comprend 4 aspects, issus de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (bassin versant de grande taille)
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations (crus des rivières) et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

La gestion des milieux aquatiques ne s'arrête pas aux frontières administratives. Il faut gérer les abords du cours d'eau dans sa globalité (amont et aval). Cette réforme permet donc aux collectivités de



se regrouper pour faciliter l'exercice de cette nouvelle mission voire de confier cette gestion à des partenaires (syndicats, établissements publics etc.)

Comment s'organise la CCRV par rapport à cette prise de compétence ?

Cette compétence est très technique et demande des connaissances particulières dans le domaine aquatique. La CCRV a donc décidé, comme la loi l'y autorise, de transmettre la GEMAPI aux syndicats de rivière présents sur le territoire.

Au nombre de trois, ces syndicats - le SAGEBA (bassin de l'automne), du bassin versant de l'Aisne navigable Axonaise (nord de la CCRV) et du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon (sud de la CCRV) - sont donc chargés d'effectuer des études de terrain pour proposer des recommandations d'aménagement des zones concernées.

Cette décision a aussi permis aux communes situées en zone blanche, c'est-à-dire qui n'étaient pas jusqu'ici rattachées à un syndicat, de le devenir. Dix-huit communes étaient dans ce cas : Ancienville, Audignicourt, Berny-Rivière, Bieux, Epagny, Montigny-Lengrain, Morsain, Mortefontaine, Nouvron-Vingré, Pernant, Retheuil, Saint-Christophe-à-Berry, Taillefontaine, Tartiers, Vassens, Vézaponin, Vic-sur-Aisne et Vivières.

La GEMAPI s'inscrit pleinement dans

la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Quand débuteront les études de terrain ?

Le processus de mise en place est très long. En effet, il faut également prendre en compte la restructuration des syndicats des eaux qui se sont vus, en quelques mois, confier la GEMAPI par les différentes communautés de communes. En effet, comme évoqué ci-dessus, les cours d'eau n'ont pas de frontières administratives. Nos partenaires doivent donc prioriser leurs actions et nous recommander un calendrier de mise en place cohérent.

Mesures des berges du territoire Retz-en-Valois

Bassin versant de l'Aisne navigable Axonaise : 178 km

Bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon : 237 km

Bassin versant du SAGEBA : 16 km

La CCRV attire votre attention sur le fait que toute personne possédant un terrain en bord de cours d'eau est propriétaire de sa berge et de la moitié du lit (article L215-2 du code de l'environnement). Dans ce cas, il est responsable de l'entretien des berges.

Tout savoir sur l'Assainissement Non Collectif

Les eaux usées de nos habitations doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel pour préserver l'environnement et la santé publique. Cette action relève des compétences de la communauté de communes. Il existe deux grandes familles d'assainissement. L'assainissement collectif que nous vous avons présenté dans notre dernier numéro et l'assainissement non collectif que nous abordons aujourd'hui.

Qu'est-ce que l'Assainissement Non Collectif ?

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles, non raccordés au réseau public d'assainissement.

Comment fonctionne ce type d'assainissement ?

On distingue deux types de fonctionnement :

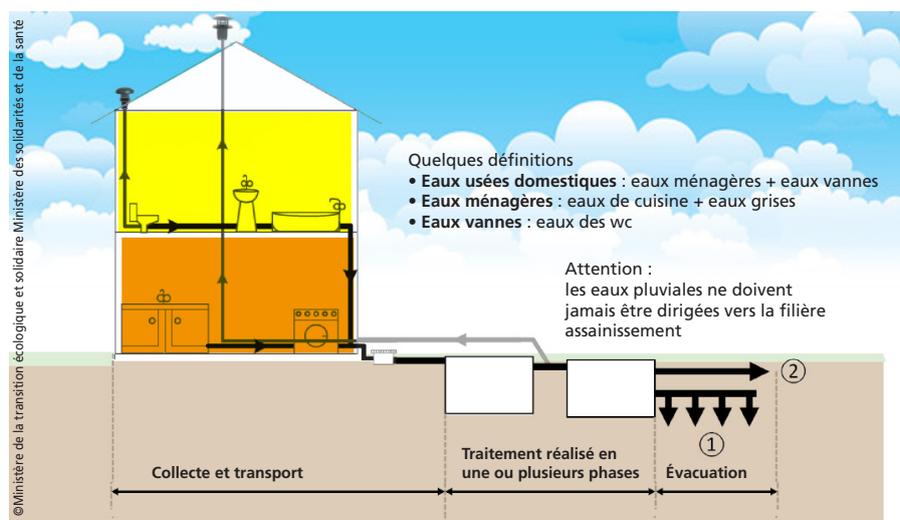
• Les filières dites classiques :

Ces installations sont composées d'un traitement primaire (fosse toutes eaux), permettant la décantation des matières qui vont se transformer en « boues » dégradant une partie de la pollution. Cette étape permet également de séparer les graisses. Vient ensuite le traitement secondaire : des matériaux drainants et filtrants (graviers, sable), fixent les bactéries afin qu'elles dégradent la pollution contenue dans les eaux usées, et ce, afin qu'elles ne s'infiltrent dans le sol. Sont considérés comme des traitements secondaires, les épandages et filtres à sable.

• Les filières agréées :

Les filières agréées sont des systèmes de traitement des eaux usées ayant reçues un agrément du Ministère de l'Environnement. Une microstation est en réalité une station d'épuration en format réduit. La filière compacte, est composée d'un traitement primaire (où les eaux usées décanteront), et d'un traitement secondaire sous forme de matériaux filtrants (fibres de coco, laine de roche, etc.).

Ces deux systèmes permettent d'infiltrer les eaux, une fois traitées, dans le sous-sol. Bien entendu, si celui-ci n'est pas apte à infiltrer pour cause d'argile ou de résurgence de nappe, le rejet peut être réalisé vers un milieu superficiel (fossé, ruisseau, réseau pluvial).



Le choix et les caractéristiques de la filière de traitement sont déterminés en fonction des particularités du sol ainsi que du dimensionnement de l'habitation, d'où l'obligation d'effectuer une étude de filière.

Comment sont traitées les eaux pluviales dans ce cas ?

Les eaux pluviales doivent être traitées indépendamment des eaux usées. Cela implique donc deux possibilités : les infiltrer à la parcelle via un système d'infiltration ou se raccorder au réseau de collecte des eaux pluviales s'il est présent à proximité du domaine public. En aucun cas les eaux pluviales ne doivent être rejetées dans un assainissement non collectif.

En quoi consiste le travail des techniciens de la CCRV ?

Au sein de la CCRV, le Service Public d'Assainissement Non Collectif ou SPANC a plusieurs rôles :

- pour les installations neuves : la validation des demandes ainsi que le contrôle des travaux réalisés
- pour les installations existantes :
 - la vérification via les contrôles de bon

fonctionnement de l'état de celles-ci ainsi que de leur entretien

- la délivrance d'attestation de conformité dans le cadre de vente d'habitation

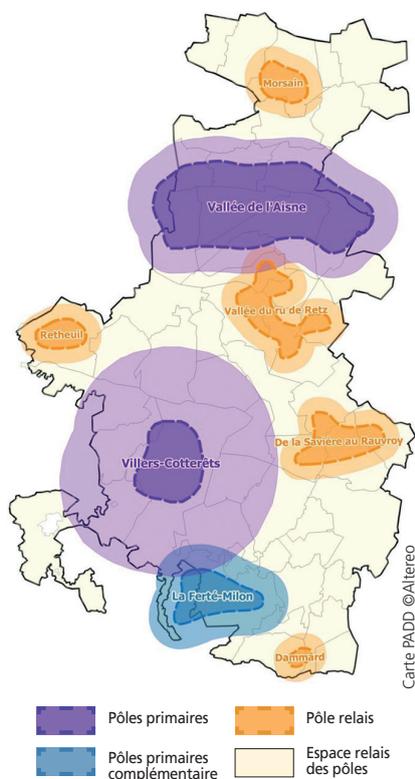
- le suivi des opérations de réhabilitation des installations lancées par la CCRV

Quelles recommandations pouvez-vous donner aux personnes concernées par cette méthode de traitement ?

Lors de la création d'un assainissement, il faut respecter la procédure : en faisant réaliser une étude de filière afin de bien déterminer l'installation adéquate pour son habitation, puis en déposant la demande d'installation à la CCRV. (Formulaire accessible sur www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/environnement/assainissement-non-collectif/)

Au quotidien, il faut également vérifier l'état de son installation (au moins une fois par an) en ouvrant les différents regards et rincer à l'eau si nécessaire afin d'éviter la formation de bouchon dans les canalisations. Puis, tous les quatre ans environ, il est nécessaire d'assurer la vidange de la fosse toutes eaux.

PLUi : quel territoire pour 2035 ?



Dans notre précédent numéro, nous vous avons présenté les deux premières étapes (sur 5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Aujourd'hui, nous revenons sur cette deuxième étape en cours d'élaboration, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD est un document qui définit le projet de la collectivité pour le territoire à l'horizon 2035. Réalisé en étroite collaboration avec les élus de la CCRV, il permet de présenter la structure souhaitée pour le territoire. Celle-ci s'orienterait vers une organisation autour de pôles primaires, de pôles relais et d'espaces transitoires des pôles (cf la carte ci-contre), afin qu'aucune partie du territoire ne soit laissée à l'écart.

Le projet serait ensuite décliné en 4 orientations générales :

- consolider l'attractivité du territoire en respectant et préservant son environnement naturel et la qualité des paysages,
- maintenir un bon niveau d'équipements dans les espaces urbains pour faciliter l'accès au territoire,

- développer l'offre de logements tout en conservant un habitat de qualité répondant aux besoins et en limitant l'exposition de la population aux nuisances,
- poursuivre le développement des transports en prenant en compte l'ouverture vers l'Île-de-France, les nouveaux modes de déplacement et l'activité agricole et forestière.

Le PADD est actuellement débattu dans chaque conseil municipal des 54 communes membres de la CCRV. Il fera ensuite l'objet d'un débat en Conseil communautaire.

Pour toute précision

au sujet du PADD ou du PLUi,

contacter le pôle Aménagement du Territoire au 03 23 96 61 25 ou par email à pole.adt@retzenvalois.fr

Arrêté du PLU de Villers-Cotterêts

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Conseil communautaire de la CCRV a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villers-Cotterêts.

Cette révision a pour but de mettre à jour le document en tenant compte des dernières réformes (lois Grenelle, ALUR...). Elle doit également le rendre compatible avec le schéma de cohérence territoriale communautaire (SCoT). Elle vise enfin à réorienter le projet d'aménagement de la commune de Villers-Cotterêts : priorité au centre-ville et au quartier gare, dans une logique de renouvellement urbain.

Le dossier d'arrêt de projet est tenu à la disposition du public au pôle Aménagement du Territoire, situé 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts et en mairie.

Il est également consultable sur le site de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/urbanisme/amenagements-territoire-intercommunal-plui/

Picardie Pass Rénovation, des travaux pour économiser !



Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Connaissez-vous le Picardie Pass Rénovation ?

Le Picardie Pass Rénovation est un dispositif innovant, initié par la Région, pour accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation. Sans conditions de ressources quel que soit l'âge et le type d'habitation, cette aide vous permettra d'engager, de mettre en œuvre et de financer des travaux d'économies d'énergie via un accompagnement technique complet et une solution de financement personnalisée.

Pour tout renseignement, contacter Soliha Aisne au 03 23 26 73 50.
Source : www.pass-renovation.picardie.fr

A la clé : des économies d'énergie, plus de confort, un patrimoine valorisé. Le tout sans déséquilibrer votre situation financière ! La CCRV prend en charge une partie du montant de l'aide à hauteur de 1 860 € par dossier.

Pour vous guider, des permanences sont organisées, en partenariat avec la région Hauts-de-France, tous les mardis, de 11h à 12h, au pôle Aménagement du Territoire situé au 35, rue du général Leclerc à Villers-Cotterêts (salle de réunion située sur la rue).

Jours fériés: quand dois-je sortir mes déchets ?

Les jours fériés sont appréciés pour pouvoir se détendre et se reposer. Mais quand ils tombent le jour de la collecte des déchets, on ne sait plus quand sortir ses poubelles. Pas de panique, on vous explique tout !

Jours fériés	Rattrapages	Type de déchets
LA FERTÉ-MILON		
25-déc-18	lundi 24 déc.	Ordures ménagères
1 ^{er} -janv-19	lundi 31 déc.	
FONTENOY		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Ordures ménagères
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	
COYOLLES		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Ordures ménagères + Tri sélectif
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	
HARAMONT		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Ordures ménagères + Tri sélectif
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	
RETHEUIL		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Ordures ménagères + Tri sélectif
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	
TAILLEFONTAINE		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Ordures ménagères + Tri sélectif
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	
VIC-SUR-AISNE		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Tri sélectif
MONTIGNY-LENGRAIN		
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	Tri sélectif
RESSONS-LE-LONG		
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	Tri sélectif
VILLERS-COTTERÊTS - SECTEUR ORANGE*		
25-déc-18	merc. 26 déc.	Ordures ménagères
1 ^{er} -janv-19	merc. 2 janv.	



*SECTEUR ORANGE DE VILLERS-COTTERÊTS



Des ateliers lecture contre l'illettrisme !

Les derniers résultats révélés par l'État en matière d'éducation montrent que de nombreux élèves ont de vraies lacunes en français, pouvant conduire à l'illettrisme. Localement, dans le cadre du plan de soutien « Politique de la Ville », les deux écoles concernées sur le territoire initient trois ateliers innovants qui ont été approuvés par l'inspectrice d'Académie, Agnès Mathaut. Zoom sur ces projets autour du livre qui s'adresseront à près de cinq cents élèves.

Catherine Mascitti, directrice de l'école maternelle Jean Zay et Sandrine Amoureux, directrice de l'école Moncond'huy à Villers-Cotterêts, ont souhaité mettre en place trois projets dès la rentrée 2018. Nommés respectivement « Un livre un jour par enfant » et « Boîtes à lire / rallye lecture », ils permettront une liaison entre les compétences qui doivent être acquises en maternelle et celles en élémentaire.

Ces idées sont nées de l'analyse des pratiques du temps libre qui montre que les enfants du secteur d'éducation prioritaire disposent d'un accès réduit aux livres.

Pour les six classes de l'école maternelle Jean Zay, le projet consiste à ce que chaque élève puisse emporter régulièrement un livre chez lui. Les familles seront associées au choix de l'ouvrage. Pour l'école élémentaire Moncond'Huy, il s'agit de mettre en place de petites bibliothèques en accès libre (boîte à lire). Dans les deux cas, les ouvrages sont emportés pour être lus à la maison, avec

l'aide des parents. Un troisième projet vise à organiser un rallye lecture au sein des classes pour développer des habitudes de lecteur, travailler la compréhension, donner le goût, le plaisir de lire.

Ces initiatives trouveront leur place dans le temps de classe mais également dans l'heure hebdomadaire consacrée aux activités pédagogiques complémentaires, proposée aux élèves fragiles. Ces différents temps permettront de créer du lien entre les familles et l'école en associant davantage les parents aux apprentissages de leurs enfants.

De par sa compétence sociale, la Communauté de communes pleinement concernée par la lutte contre l'illettrisme, a souhaité soutenir ces projets. Elle a débloqué un budget spécifique en ce sens. Ce soutien financier s'inscrit dans le cadre des participations intercommunales octroyées pour les actions du contrat de ville de Villers-Cotterêts.

Un circuit de distribution alternatif

La ruche qui dit oui !



1 COMMENT ET POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE REJOINDRE CE RÉSEAU ?

Je faisais des kilomètres pour consommer des produits issus de producteurs locaux, et cela n'avait pas vraiment de sens. Le système des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) que j'avais testé, ne me convenait pas forcément pour différentes raisons. Je n'étais pas vraiment libre du choix des produits, des fréquences d'achat et les horaires d'accès ne correspondaient pas toujours aux miens... Alors je me suis dit que compléter cette offre de consommation alternative pouvait intéresser d'autres personnes que moi. Je connaissais quelqu'un qui travaillait dans le réseau « La ruche qui dit oui » en tant que responsable de producteurs à Lille. Puis j'ai rencontré Asmaa, que j'avais choisie comme producteur apiculteur. Après divers échanges, elle a accepté de devenir responsable de ruche. Celle de La Ferté-Milon

Créée en 2011 en France *La ruche qui dit oui !* a pour but de favoriser les échanges directs entre producteurs locaux et les consommateurs. Forte de plus de 1 500 Ruches en Europe, dont 900 en France, elle propose à tous ceux qui le souhaitent de repenser leur façon de produire et de consommer. Depuis 2017, Marie Descombes et Asmaa Jankowski ont développé la Ruche de La Ferté-Milon. Elles nous expliquent leurs motivations et le fonctionnement de ce réseau.

permet de bénéficier de produits locaux et de qualité tout en faisant venir du monde dans la commune. Et pourquoi pas de donner envie à d'autres d'y entreprendre pour faire vivre les bourgs ruraux.

2 QUELS TYPES DE PRODUITS PROPOSEZ-VOUS ET D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Une trentaine de producteurs sont aujourd'hui disponibles dans notre ruche. Et de nouveaux vont encore arriver ! Ils sont situés pour les trois quarts à moins de trente kilomètres (Villers-Cotterêts, Oigny-en-Valois, May-en-Multien, Vauciennes, Crépy-en-Valois...). Nous proposons une offre large et variée en fonction des saisons (en moyenne 600 produits différents !) : fruits, légumes, pain, fromage, produits laitiers, viande, bière, vins, huile, pâtes sèches, lentilles, farines, galettes de blé noir, miel, café, thé... mais aussi des bijoux, des poteries ! La ruche Mama* propose aussi des ventes événementielles, afin que l'ensemble du réseau européen profite des produits régionaux. Ainsi peut-on profiter de charcuterie Basque, de riz de Camargue, d'oranges de Séville... à La Ferté-Milon !

*ruche mère

3 COMMENT ÇA MARCHE ?

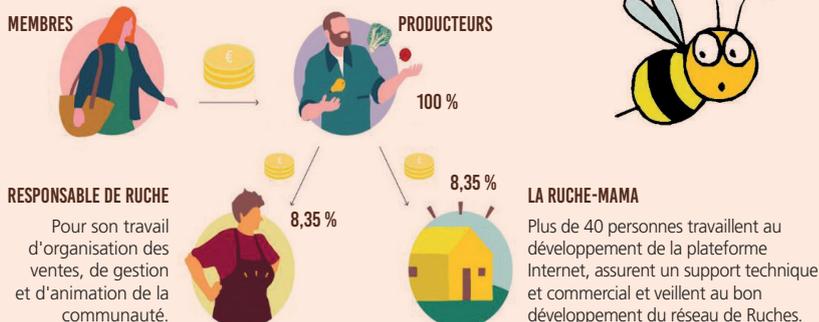
Pour pouvoir bénéficier de nos produits, il suffit de s'inscrire sur le site internet du réseau en choisissant la ruche de La Ferté-Milon. Vous faites vos courses dans le catalogue et vous payez en ligne par carte bancaire. Nous vous donnons, ensuite, rendez-vous, pour récupérer votre commande, tous les 15 jours, chaque samedi (semaine impaire) au 31 rue de la Chaussée à La Ferté-Milon (à côté de la mairie), entre 11h et 12h30. **L'inscription est GRATUITE et SANS ENGAGEMENT.**

4 APRÈS PRÈS D'UN AN, QUEL EST VOTRE BILAN ET QUELS SONT VOS OBJECTIFS ?

Un bilan très positif car nous sommes parvenues à fidéliser notre clientèle, à faire découvrir la commune de La Ferté-Milon, et à étoffer notre réseau de producteurs. Beaucoup d'idées sont encore à développer, comme faire participer les écoles et les associations à la ruche, par des expositions sur le mieux manger, des dégustations étudiées pour les enfants. Nous souhaitons aussi améliorer les bons réflexes emballages, recyclage. Nous voulons diversifier et enrichir notre offre en intégrant de nouveaux producteurs. Et bien sûr, faire connaître notre ruche à « de nouvelles Z'abeilles » ! ■

Comment sont rémunérés les producteurs et les responsables de ruches ?

Les frais de service permettent de rémunérer :



Ruche qui dit oui !

31 rue de la Chaussée, 02600 La Ferté-Milon
Inscription : laruchequiditoui.fr/fr/assemblees/9567
Facebook : [www.facebook.com/Ruche-Qui-Dit-Oui-de-la-Ferté-Milon-190278321532583/](https://www.facebook.com/Ruche-Qui-Dit-Oui-de-la-Fert%C3%A9-Milon-190278321532583/)

Prochains rendez-vous, de 11h à 12h30, les 29 septembre, 13 octobre...

Foire-Expo Retz-en-Valois *un événement incontournable !*

Déjà évoqué dans notre dernier numéro, la Foire-Expo Retz-en-Valois est l'événement, organisé par votre communauté de communes, à ne pas manquer ! Nous vous donnons rendez-vous, en famille, le 6 octobre au marché couvert et dans le centre-ville de Villers-Cotterêts.

Conviviale et familiale, cette manifestation vous permettra de découvrir ou redécouvrir les entreprises locales dans un cadre ludique et sous un format inédit sur notre territoire : celui de la Foire-Expo.

Les différents secteurs professionnels seront représentés : industrie, habitat, agriculture, artisanat, services, commerce, loisirs/tourisme et pour les plus gourmands, un marché du terroir. Il y en aura pour tous les goûts !

... mais aussi pour tous les âges ! Un village sera dédié à la formation et à la recherche d'emplois et pour les plus petits, de nombreuses animations comme un laser game, des balades à poney et pleins d'autres activités.

Les professionnels, qui vous attendent avec impatience, vous permettront de remporter de nombreux lots, alors venez tenter votre chance ! Entrée gratuite.

Informations pratiques :

Samedi 6 octobre, de 10h à 18h

Entrée gratuite

Restauration possible sur place

Renseignements : www.cc-retz-en-valois.fr ou auprès du pôle

Aménagement du Territoire de la CCRV au 03 23 96 61 25



Le saviez-vous ?

Les professionnels du territoire se rencontreront, le **vendredi 5 octobre au soir, au château de Montgobert**. Ce rendez-vous, organisé par la CCRV en collaboration avec nos partenaires économiques - Conseil régional, BNI (réseau d'affaires professionnel), Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCI de l'Aisne, Club des industriels, Syndicat agricole cantonal, associations de commerçants et de nombreux acteurs locaux - permettra aux entreprises d'échanger entre elles et pourquoi pas d'engendrer de nouveaux partenariats !

Découvrez les trésors de nos communes

Chouy

Bâti sur les plateaux élevés de l'Ourcq, Chouy était déjà peuplé à la préhistoire. Les nombreuses grottes, situées sur les rives de l'Ourcq, en témoignent. Un ancien cimetière gallo-romain a également été découvert. L'implantation d'un habitat en ces lieux s'explique par la position privilégiée du village : solide socle rocheux avec des creutes, en hauteur sur la vallée de l'Ourcq avec une abondance de sources. Chouy fut la propriété des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, puis rattaché au XVII^e siècle au chapitre de la cathédrale. Une partie des fermes était la propriété des Chartreux de Bourfontaine (près de Villers-Cotterêts) jusqu'à la Révolution. L'église Saint-Gervais-Saint Protas est dédiée à deux frères jumeaux de Milan, martyrs du I^{er} siècle. Bâtie entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle, l'édifice adopte un style oscillant entre gothique et Renaissance. L'église classée aux monuments historiques est dite de style basilical et demeure une des plus grandes de la région. Elle subira beaucoup de destructions au cours des guerres de religion et de l'été 1918.

Maire : Vincent PHILIPON
Nombre d'habitants : 398



Épagny

Situé dans une gorge dominée par les plateaux, ce village est déjà mentionné au VII^e siècle sous le nom de Spaniacus. On trouve à Épagny des traces de la « Chaussée Brunehaut », première voie de communication romaine. César y aurait séjourné avec son armée vers l'an 57 avant J.-C. au lieu-dit « Camp de César ». Saint-Ansery, évêque de Soissons au VII^e siècle, y est né vers l'an 600. Il est le saint patron du village ; dans l'impasse qui porte son nom, une niche lui est consacrée. Dès le début de la guerre les habitants sont évacués vers Guise, La Fère et Saint-Quentin. Le 22 mars 1917, après 30 mois d'occupation, le village fait partie des 350 communes libérées du nord de la France. Détruit en quasi-totalité, il ne restera qu'une seule maison debout. Épagny a reçu, à ce titre, la Croix de guerre 1914-1918 avec palme.

Maire : Jean-François de FAY
Nombre d'habitants : 333



Cœuvres-et-Valsery

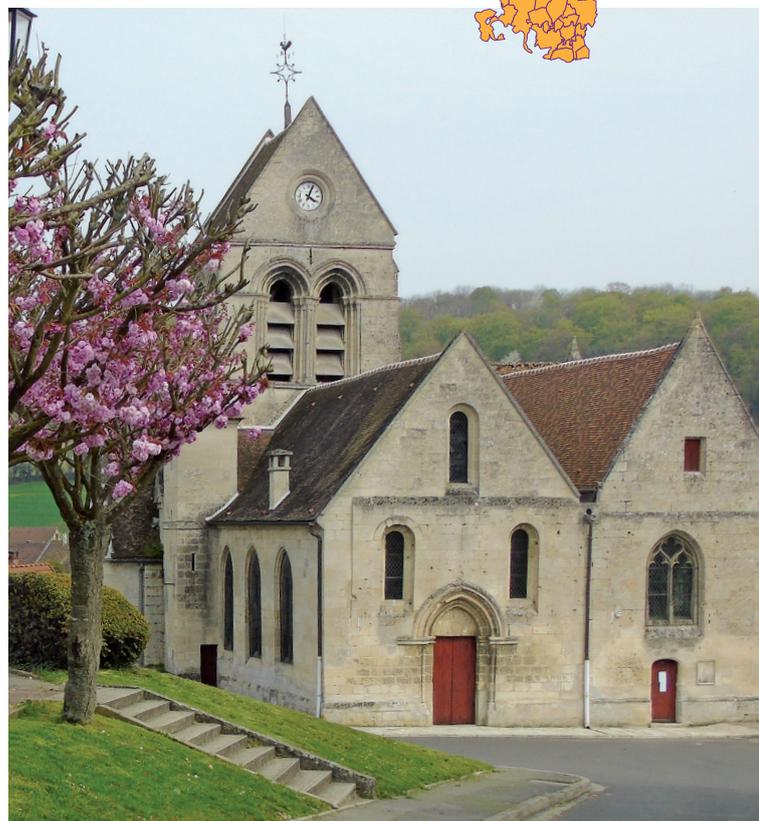
La petite vallée du ru de Retz offre l'aspect d'une cuve à l'endroit où se forme le village de Cœuvres-et-Valsery, et c'est sans doute ce qui lui vaut son nom (successivement Kova, Keuves, Queueves et Coeuvres et Coeuvres). Caché dans un creux de verdure, il est sans doute parmi les plus pittoresques du Soissonnais. Riche d'une histoire remontant jusqu'au XIII^e siècle, le village a connu de multiples changements et transformations, que son architecture et ses monuments reflètent aujourd'hui.

À l'origine vicomté, il passe de mains en mains, à la faveur de dots successives, pendant tout le Moyen-Age, comme c'est alors la coutume. À la Renaissance, cependant, il connaît un premier changement d'importance : la vieille forteresse est rasée et l'un des plus beaux châteaux du XVI^e est bâti par le plus grand maître de l'artillerie française, Jean d'Estrées. Cette famille marquera durablement le territoire par son engagement auprès du roi. Quelques siècles plus tard, les bombardements de la Première Guerre mondiale, puis de la Seconde laisseront des stigmates profonds sur le village. Abrité par l'imposante forêt de Retz, il garde cependant un patrimoine riche. Trois sites sont notamment classés au titre des monuments historiques :

- **le château** (aujourd'hui résidence privée) investi par l'État-Major de la VI^e Armée lors de la Grande Guerre et qui sortit en ruines des combats de juin et juillet 1918,
- **l'église Saint-Médard et Saint-Gildard du XII^e**, qui s'est construite et transformée sur plusieurs siècles avant d'être détruite en 1918.
- **enfin, l'ancienne abbaye Notre-Dame de Valsery**, de l'ordre des Prémontrés, édifiée en 1124. Elle fut victime des bombardements de la célèbre offensive du général Mangin. Les vestiges et les murs d'enceinte seront classés en 1986. Depuis 1996, les bénévoles de l'Association de Sauvegarde de l'Abbaye, réhabilitent le site et organisent des visites.

Par ailleurs, on ne peut ignorer les différents mémoriaux de guerre qui jalonnent le village et ses hameaux, symboles de l'engagement de Cœuvres pendant la guerre. Le village a d'ailleurs reçu la distinction de la « Croix de Guerre » en 1920 pour citation à l'ordre de l'Armée.

Maire : Monique BRUYANT - Nombre d'habitants : 458

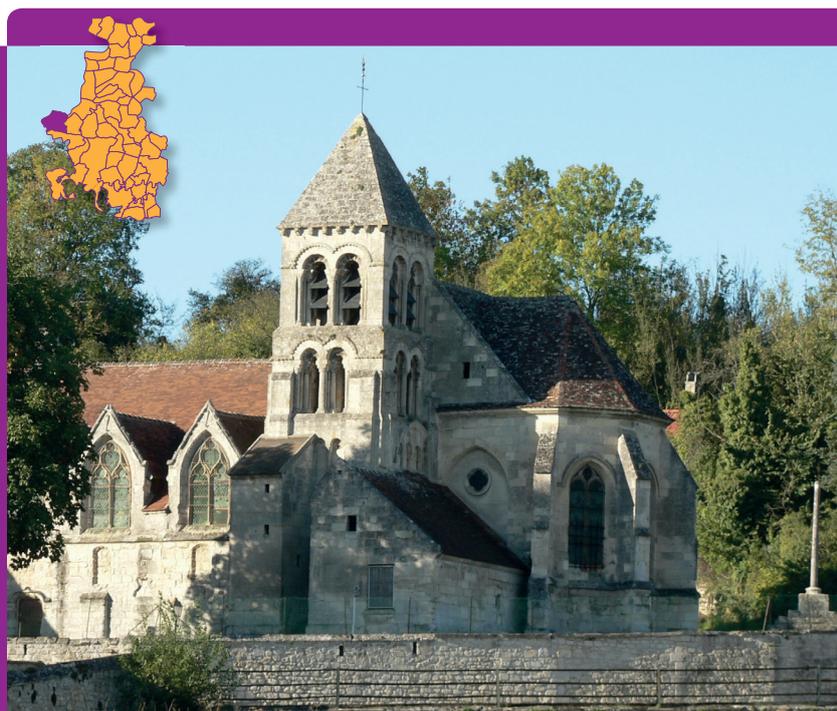


Retheuil

La commune de Retheuil se niche au fond d'un étroit vallon, entouré au nord et au sud par des collines. Elle est traversée par le ru de Vandy qui prend sa source au lieu-dit « La Marquette ». Celui-ci passe par l'étang de Thimet avant de se joindre au ru Sainte-Clotilde, venant de Vivières. Ce décor calme et verdoyant offre aux habitants un cadre de vie privilégié. L'église Saint-Aubin fut édifiée à la fin du XV^e - début du XVI^e siècle. Plusieurs chapelles font partie de la bâtisse : une au sud qui serait un vestige d'un édifice antérieur, l'étage inférieur voûté en berceau d'un clocher de la fin du XI^e siècle, et une au nord dédiée à Sainte-Catherine d'Alexandrie datant du XII^e siècle. A l'intérieur un magnifique mobilier du XVIII^e, des peintures du XVII^e et des statues des XIV^e et XVI^e siècles.

A l'extérieur, vous découvrirez l'ancien calvaire à gradins du cimetière et en contrebas la fontaine Saint Aubin (XVII^e siècle). Le clocher roman de l'église Saint-Aubin est le plus ancien et l'un des plus beaux du territoire.

**Maire : Vincent SIODMAK
Nombre d'habitants : 388**





Rencontre avec Odile Bordaz, *la spécialiste de d'Artagnan !*

Odile Bordaz est historienne et docteur en histoire de l'art. Également Conservateur du patrimoine, elle fût successivement en charge des Musées du Gers, de l'action culturelle à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (actuel Centre des monuments nationaux), de la Basilique royale de Saint-Denis puis administrateur du Château de Vincennes. Elle est actuellement Conservateur aux Archives nationales. Auteur de plusieurs ouvrages, elle est aussi romancière. Spécialiste du plus célèbre des Mousquetaires, elle nous parle aujourd'hui de d'Artagnan : mais au fait, saviez-vous qu'il a réellement existé ?

1 DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, VOUS AVEZ MENÉ DES RECHERCHES APPROFONDIES ET PUBLIÉ 3 OUVRAGES* SUR LE « VRAI » D'ARTAGNAN : COMMENT VOUS EST VENU CET INTÉRÊT POUR LE MOUSQUETAIRE DE GASCOGNE ?

Je ne pouvais que m'y intéresser ! Ma famille maternelle est originaire du Gers, et mon arrière-grand-père est né à Lupiac : depuis toujours j'ai entendu parler des Mousquetaires et de d'Artagnan. Quand j'étais étudiante en histoire, j'ai eu la chance de rencontrer Charles Samaran. Gascon, il a publié en 1912, la première biographie consacrée à Charles de Batz de Castelmor d'Artagnan. À l'époque, il m'avait parlé de son livre et m'a encouragée à poursuivre les recherches sur ce personnage historique. Lorsque j'ai intégré mon premier poste de conservateur des musées du Gers, ma première mission a été d'organiser... une exposition sur d'Artagnan !

2 QUE POUVEZ NOUS DIRE À PROPOS DE LUI ?

D'Artagnan est né à Lupiac vers 1610-1615 et il est mort à Maastricht en 1673. Il a quitté sa Gascogne natale vers 1632 pour entrer dans la Compagnie des Mousquetaires du Roi, créée

en 1622 et dont il deviendra Capitaine Lieutenant. La mission première d'un Mousquetaire est d'escorter le Roi quand il sort et de combattre à ses côtés en temps de guerre. Il tissera des liens très forts avec Louis XIV qui sera d'ailleurs très attristé de son décès, écrivant à la reine « Madame, j'ai perdu d'Artagnan en qui j'avais la plus totale confiance et qui m'était bon en tout ». Le héros de Dumas est donc très fortement inspiré du vrai Mousquetaire, dont les qualités et la renommée ne sont plus à faire. « En authentique gentilhomme du dix-septième siècle, en véritable « honnête homme », selon l'expression du temps, d'Artagnan réunissait les qualités d'un officier d'élite et d'un gentilhomme irréprochable. »

Presque 30 ans après sa mort, Courtilz de Sandras (pamphlétaire et romancier) rédigea des Mémoires apocryphes. Et c'est par ce récit qu'en 1843 Alexandre Dumas et son collaborateur, Auguste Maquet, découvrent la vie de d'Artagnan et décident d'en faire, d'abord un feuilleton qui paraîtra dans *Le Siècle*, puis le roman dont on connaît le succès. Parmi les mousquetaires de la compagnie, on retrouve Armand de Sillègue d'Athos, Henri d'Aramitz et Isaac de Portau, qui sont les noms des compagnons de littérature de notre héros : Athos, Aramis et Porthos. ■■■

3 ON RACONTE QUE D'ARTAGNAN EST VENU À VILLERS-COTTERÊTS, POUVEZ-VOUS NOUS DIRE DANS QUELLES CIRCONSTANCES ?

D'Artagnan est effectivement venu plusieurs fois à Villers-Cotterêts notamment en septembre 1664 et 1665, on retrouve cette information dans *La Gazette de France*. Philippe d'Orléans, qui avait alors le Château en apanage grâce à son frère Louis XIV, y séjourne souvent et y reçoit « avec une magnificence incroyable » le Roi et la Reine, escortés par d'Artagnan et ses mousquetaires. Tous profitent d'un lieu « fort agréable », d'une « belle saison » et de « divertissements inimaginables ». Les territoires situés au nord du Royaume de France étaient alors sous l'autorité du Roi d'Espagne. Louis XIV entreprendra la conquête de ces terres afin d'éloigner la capitale de la frontière. D'Artagnan aura donc de nombreuses occasions de sillonner la région à cheval.

4 VOUS FAITES PARTIE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE ROUTE D'ARTAGNAN (AERA). POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE L'AVANCÉE DU PROJET ET DU PASSAGE DE LA ROUTE SUR LES TERRES DE DUMAS ?

Il y a trois commissions au sein du comité scientifique : la commission Pédagogique, la commission Touristique & économique et la commission Historique, dont je suis responsable. Nous travaillons en collaboration avec les CRTE** qui établissent et proposent des tracés afin de créer une route équestre européenne traversant des lieux historiques et littéraires. La forêt de Retz est fabuleuse pour les cavaliers mais elle offre aussi de nombreuses possibilités pour les randonneurs ou les vététistes : la route sera donc ouverte à tous ceux qui le souhaitent ! L'ensemble des travaux menés par les partenaires réunis au sein et autour d'AERA contribue ainsi à la qualité de la prochaine candidature de la Route européenne d'Artagnan en tant qu'itinéraire culturel européen, prévue pour septembre 2019.

** CRTE : Comité régionaux de Tourisme Equestre

*** Tous parus chez Balzac Éditeur :**

- *D'Artagnan capitaine lieutenant des grands mousquetaires du Roy* (2001, réactualisée en 2015)
- *Sur les chemins de d'Artagnan et des mousquetaires* (2005, édition réactualisée prévue pour 2019)
- *D'Artagnan et les mousquetaires du roi* (2018)



L'agenda des communes

29 SEPTEMBRE

Concert Irlandais aux chandelles "L'Échappée belle"

- **Cœuvres-et-Valsery**, église
20h30 - 10€
Sur réservation 06 79 29 13 79
patrimoinedecoewres@orange.fr

30 SEPTEMBRE

Brocante d'Épagny

- **Épagny**, place derrière l'église
7h à 18h
Comité des Fêtes 03 23 59 09 73

6 OCTOBRE

Soirée théâtre Courteline avec l'Association Cantonale Loisirs Culture

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine, rue du stade - 20h - Maxime Mercier 03 23 96 92 81

7 OCTOBRE

Brocante

- **Cœuvres-et-Valsery**, place Auguste Reberot - 8h à 18h (accueil 6h)
2€ ml
Sur réservation 03 23 55 80 37

14 OCTOBRE

Concert du groupe "Gospel Church"

- **Ancienville**, église Ancienville
15h30 - gratuit jusque 12 ans
Sur réservation 03 23 72 64 10

Marché campagnard

- **La Ferté-Milon**, Ile Lamiche
8h à 13h

27 OCTOBRE

Soirée moules-frites repas dansant du Comité d'animation

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine - 20h30 - 15€ sans boisson, apéritif offert - 8€ pour les enfants de moins de 12 ans
Sur réservation Delphine Hugonnet
03 23 74 28 09



GOSPEL CHURCH

14 OCTOBRE 2018
à 15H30

EGLISE SAINT-MÉDARD
RUE DE L'ÉGLISE - 02600 ANCIENVILLE

-12ANS: GRATUIT - 12/18 ANS: 5€ - ADULTES: 8€
Réservations: 03 23 72 64 10 ou mairie.ancienville@orange.fr

   gospelchurch.fr

27 OCTOBRE

Halloween

- **Cœuvres-et-Valsery**, place Auguste Reberot - 15h30 rassemblement des enfants du regroupement scolaire
09 60 40 87 09

Loto

- **Puiseux-en-Retz**, place de la mairie
18h30 - 3€ le carton
Réservation possible
M. Plumain 06 03 60 33 60

31 OCTOBRE

Halloween défilé costumé dans les rues avec le Comité d'animation

- **Ambleny**, salle des Associations, 4bis, rue du 21^e BIR - 15h30
Venir costumé et grîmé
Delphine Hugonnet 03 23 74 28 09



3 NOVEMBRE

Spectacle "Le cri du Poilu"

- **Retheuil**, salle polyvalente - 20h30 - chansons sur la Guerre 1914-1918
Entrée gratuite

10 AU 13 NOVEMBRE

Exposition "Cœuvres en 1918, le village détruit"

- **Cœuvres-et-Valsery**, église patrimoinedecœuvres@orange.fr
- 10 novembre : 10h à 18h
- 11 novembre : 14h à 18h
- 12 et 13 novembre : 10h à 12h et 14h à 17h

11 NOVEMBRE

Marché campagnard

- **La Ferté-Milon**, Ile Lamiche
8h à 13h

Loto spécial bons d'achat de l'Entente cycliste de la vallée de l'Aisne

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine, rue du stade - 14h
Tarif selon nombre de cartes achetées
Xavier Michel 03 44 42 16 21

Commémorations

11 novembre avec lâcher de lanternes célestes

- **La Ferté-Milon**, monument aux morts, place du Mail - 18h30

Commémoration du 11 novembre

- **Retheuil**

16 NOVEMBRE

Dégustation du beaujolais nouveau avec le Comité d'animation

- **Ambleny**, restau scolaire, 11, rue de la Tour - 18h30 à 20h - 5 €
Delphine Hugonnet 03 23 74 28 09

Projection via la société historique de Villers-Cotterêts d'un diaporama conférence "Hier et aujourd'hui Puiseux-en-Retz"

- **Puiseux-en-Retz**, place de la mairie
20h - M^{me} Gilles 03 23 96 43 52

17 NOVEMBRE

Loto

- **Cœuvres-et-Valsery**, salle des Fêtes
17h30, début des parties (18h30)
09 60 40 87 09

Beaujolais - dégustation et repas campagnard

- **Montigny-Lengrain**, salle des fêtes
19h30 - 7€ adulte, gratuit -10 ans
Sur réservation M. Jérôme Martzinitzine 06 03 93 55 04

18 NOVEMBRE

Challenge Bernard-Moreau cyclo cross VTT de l'ECVA

- **Ambleny**, départs rue d'Hygnières
14h - Payant pour les coureurs
Xavier Michel 03 44 42 16 21

25 NOVEMBRE

Marché de Noël

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine, rue du stade
9h30 à 18h - Payant pour les exposants
Réservation exposants
Isabelle Vilpoux 06 17 01 54 68

2 DÉCEMBRE

Loto de Noël de l'Entente cycliste de la vallée de l'Aisne (ECVA)

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine, rue du stade - 14h
Tarif selon nombre de cartes achetées
Xavier Michel 03 44 42 16 21



8 DÉCEMBRE

Arbre de Noël enfants de la commune

- **Cœuvres-et-Valsery**, salle des Fêtes - 15h
03 23 55 80 06 (secrétariat Mairie)

8 DÉCEMBRE

Marché de Noël en nocturne

- **Cœuvres-et-Valsery**, place Auguste Reberot - 17h à 22h - 2 € ml
Sur réservation 03 23 55 80 37

Téléthon

- **Cœuvres-et-Valsery**, place Auguste Reberot - 17h à 22h

DU 8 AU 29 DÉCEMBRE

Présentation de la Crèche

- **Cœuvres-et-Valsery**, église
18h à 20h
- 8 décembre 18h à 20h
- 9, 10, 15, 23 et 29 décembre
15h à 17h
patrimoinedecœuvres@orange.fr

9 DÉCEMBRE

Bal de fin d'année du Western Country Show d'Ambleny

- **Ambleny**, salle de la Vigne-Catherine, rue du stade - 14h à 19h - 10 €
Sur réservation
Gigi Dulieu 06 37 82 66 91

Marché campagnard

- **La Ferté-Milon**, Ile Lamiche
8h à 13h

14 AU 16 DÉCEMBRE

Marché de Noël

- **Villers-Cotterêts**, centre ville

16 DÉCEMBRE

Noël des enfants/ célébration des aînés / récompense aux bacheliers

- **Retheuil**, salle polyvalente - 15h
Sur réservation
mairie-retheuil@wanadoo.fr
03 23 96 26 97 - 06 88 49 05 63

À l'affiche

Les événements de la Communauté de Communes

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE - 13H

Challenge pétanque



Parc Anne MORGAN à Vic-sur-Aisne
Venez partager un moment convivial
au profit de l'AFM-Téléthon.
Avec le soutien technique du club
Avenir Pétanque. Buvette sur place
**10 € la doublette – inscription
sur place**

SAMEDI 6 OCTOBRE DE 10H À 18H

FOIRE-EXPO RETZ-EN-VALOIS



Marché couvert et centre-ville de
Villers-Cotterêts
100 exposants seront présents pour
vous faire découvrir, en famille, les
entreprises de votre territoire !
Animations : laser game, balades à
poney - nombreux lots à gagner
Restauration possible sur place

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

SAMEDI 10 NOVEMBRE (APRÈS-MIDI)

Master class de clarinette

11 place de l'école à Villers-Cotterêts
(dédié aux élèves)
Concert de clarinettes à 20h,
salle Demoustier

VENDREDI 30 NOVEMBRE À 20H30

Concert hommage à Daniel Sauvage

Gymnase Germain Thibault

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE À 15H00

Parcours symphonique de l'ADAMA (Aisne)

Orchestre de Lorraine
Gymnase Germain Thibault

LES SORTIES DE L'OFFICE DE TOURISME RETZ-EN-VALOIS

*Pour toutes les sorties,
renseignements et réservation
obligatoire au 03 23 96 55 10
ou sur ot@retzenvalois.fr*

SAMEDI 13 OCTOBRE DE 14H30 À 16H30

Un après-midi aux vergers

Sylvie vous accueille sur les 5
hectares de son exploitation pour
une découverte de ses vergers.
Au programme : visite ludique des
jardins pour apprendre comment sont
cultivées les pommes près de chez
vous et se familiariser à la pratique de
l'agriculture raisonnée.

Puis on passe à la pratique avec
plusieurs ateliers : fabrication de jus de
pomme à la presse et confection de
bougie en cire.

Rendez-vous aux vergers du petits
marais sur la D936 à Oigny-en-Valois

Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 8 DÉCEMBRE DE 10H À 12H

Une décoration de Noël... au naturel !



Et si cette année vous réalisiez vous-
même votre décoration de Noël avec
des éléments de la nature ? Le Bois
Bertrand, espace de 19 hectares vous
offre tout ce dont vous avez besoin
pour créer une décoration originale.
Alors après la récolte place à la
création ! Sapin, couronne, boule de
noël... laissez parler votre imagination !
Rendez-vous au Bois Bertrand à
Fontenoy. Sortie gratuite

EXPOSITION À L'OFFICE DE TOURISME

DU 29 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE :

Exposition de photographies par
Delphine THOMAS
« Rétrospective de 20 ans d'expositions
photos voyages »